

La Société des Nations

Le 8 janvier 1918, Woodrow Wilson, président des Etats-Unis présente son programme de paix, en 14 points. La première guerre mondiale n'est pas encore finie et le programme de Wilson propose ce qui, selon lui, permettrait une paix durable. Le dernier des 14 points prévoit une association regroupant les nations, et où tous les Etats se ligueraient lorsqu'un d'eux sème-rait le trouble. Ceci annonce la SDN. Son projet fut incorporé dans le **Traité de Versailles** et en devint le premier des 440 articles rédigés lors de la Conférence de la paix réunie à Paris en 1919. Genève est choisie pour devenir le siège de l'organisa-tion. Ce choix est justifié par le rayonnement international acquis par la cité de Calvin, mais aussi parce qu'à ce moment-là, la Suisse était un des seuls pays à avoir été épargné par la guerre. La SDN compte au début 45 pays, dont 26 sont non-européens. Le nombre de pays membres va ensuite monter jusqu'à 57. Paradoxalement, les Etats-Unis ne vont pas en faire partie, puisque le Congrès américain, par tradition isolationniste, refuse d'y adhérer. Les buts fondamentaux de la SDN sont de faire respecter le droit international, d'abolir la diplomatie secrète et de résoudre les conflits par l'arbitrage. La Suisse acceptera de justesse d'adhérer à la SDN, le 16 mai 1920.

Les 14 points de Wilson

- négociations de paix publiques
- liberté de navigation maritime
- liberté de commerce international
- limitation concertée des armements
- règlement impartial des questions coloniales
- évacuation de la Russie
- évacuation et restauration de la Belgique
- retour de l'Alsace-Lorraine à la France
- rectifications des frontières italiennes selon les limites des nationalités
- indépendance des peuples de l'Empire austro-hongrois
- évacuation de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro
- limitation de la souveraineté ottomane aux seules régions turques
- création d'un état polonais avec libre accès à la mer
- création d'une société des nations

Le Traité de Versailles

Le traité de Versailles, élaboré au cours de la Conférence de Paris et signé le 28 juin 1919 dans la Galerie des glaces du château de Versailles, établit les conditions de la paix entre l'Allemagne et les Alliés de la Pre-mière guerre mondiale. L'Allemagne, qui n'était pas représentée au cours de la conférence, est considérée comme responsable de la guerre et astreinte à payer de fortes réparations à la France et à la Belgique. Elle est en outre privée de ses colonies, et d'une partie de ses droits militaires. L'Allemagne ressent ce traité comme une grande humiliation. Non seulement on la prive d'1/7 de son territoire et de 10% de sa population, mais en plus on sépare la Prusse orientale du reste de l'Allemagne en instaurant le Couloir de Dantzig, étroite bande de terre attribuée au nouvel Etat polonais pour lui donner un accès à la mer. Ce traité qualifié par les Allemands de « Diktat » nourrira un profond désir de revanche et deviendra un des thèmes majeurs du discours hitlérien. Des traités annexes au traité de Versailles furent signés séparément avec les autres vaincus. Il s'agit du Traité de Saint-Germain-en-Laye, de Neuilly-sur-Seine, de Sèvres et du Traité du Trianon, avec l'Autri-che-Hongrie. Ainsi, les grands empires allemands et austro-hongrois sont disloqués, créant de nouveaux Etats comme la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie, et les Etats Baltes.

Le Secrétariat de la Société des Nations s'installe à l'Hôtel national, rebaptisé en 1924 Palais Wilson et, le 15 novembre 1920, s'ouvre la première assemblée de la SDN. 42 délégations se rassemblent dans la seule grande salle disponible, la Salle de la Réfor-mation. Les locaux du Palais Wilson se révèlent assez rapidement inadaptés et l'espace insuffisant pour les besoins de plus en plus grands de la SDN. Ainsi, en 1927, le parc de l'Ariana est investi et débute la construction du Palais des Nations. Les fonction-naires du Secrétariat y emménagent en 1936. En 1939 la deuxième guerre mondiale éclate et le Palais des Nations se vide. Après la guerre, le Palais des Nations deviendra le siège de l'Office des Nations Unies à Genève et le Palais Wilson abrite aujourd'hui le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.



La Salle de la Réformation à la Jonction ▲

Les causes du déclin de la SDN

L'organisation fut secouée par l'annexion ou le démembrement d'un certain nombre de ses Etats membres jusqu'à ce que cela mène au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale et à la fin de l'expérience de la SDN. Cette fin peut être imputée à plusieurs facteurs :

- Les **liens entre le Pacte de la Société des Nations et le règlement de la paix de 1919**. En effet, le Pacte de la SDN constituait la « partie I » du traité de Versailles, et cela eut pour effet d'associer l'organisation à l'ordre nouveau imposé par les puissances victorieuses. En conséquence, la SDN devait assumer des fonctions politiques et donc partisans, en rapport direct avec la mise en œuvre des traités de paix comme par exemple la garantie politique de l'indépendance de l'Autriche, le contrôle de l'état des armements des pays vaincus et la supervision du régime des mandats.
- Les **imperfections du dispositif de sécurité collective de la SDN**. Le Pacte ne comprenait pas explicitement l'interdiction totale du recours à la force, il établissait seulement une distinction entre guerres licites et guerres illicites. En outre, il n'instituait pas de procédures contraignantes de règlement pacifique des différends. Finalement, l'agression, qui était supposée être réprimée par des sanctions économiques obligatoires et des sanctions militaires facultatives, resta souvent impunie par l'Assemblée de la SDN.
- Le facteur clé de l'échec de la SDN est probablement **l'inconduite de toutes les grandes puissances de l'époque**. Dans les années trente, les régimes dictatoriaux tels que le Japon, l'Allemagne, l'Italie et à un stade tardif l'URSS commirent plusieurs agressions : le Japon envahit la Mandchourie en 1931, l'Italie l'Ethiopie en 1935 et l'Albanie en 1939, l'Allemagne partant à la conquête des pays voisins, Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne après avoir annulé plusieurs dispositions du Traité de Versailles. La position isolationniste des Etats-Unis et leur refus d'adhérer à la SDN se traduisit par un manque d'universalité pour l'organisation. De plus, l'Allemagne n'y demeura que de 1926 à 1933, le Japon jusqu'en 1933 et l'URSS seulement de 1934 à 1939.

En résumé, on peut dire que la SDN travaillait dans un contexte où la guerre était licite, les sanctions improbables et le désarmement une illusion.

Le bilan de la SDN est à nuancer car il y a tout de même eu certaines réalisations positives telles que le sauvetage économique de l'Autriche, l'assistance technique à la Chine, les activités de l'organe spécialisé appelé « Organisation d'hygiène » (ancêtre de l'OMS), la protection internationale de certaines catégories de réfugiés et aussi le règlement pacifique de quelques conflits internationaux.



Rattachées à la Finlande pour des raisons historiques, les îles d'Åland ont toujours été peuplées de Suédois. Du fait de la situation stratégique de l'archipel, la Finlande ne s'est jamais résolue à voir les îles d'Åland retourner dans le giron suédois. Après la révolution russe de 1917, la Finlande retrouva sa souveraineté et, le 6 décembre, proclama son indépendance. L'année suivante, l'archipel d'Åland se trouva confronté à la guerre civile qui sévissait en Finlande.



En plus des forces finlandaises, des troupes suédoises et allemandes intervinrent dans les îles. Les représentants des municipalités ålandaises commencèrent à oeuvrer pour le rattachement à leur ancienne patrie, la Suède. Ils firent connaître leur demande au roi de Suède, laquelle était fortement appuyée par une pétition signée par la majorité de la population insulaire. Cependant, la Finlande se montra peu réceptive aux revendications des Ålandais, mais elle tenta de les satisfaire en adoptant, en 1920, une loi qui leur accordait une certaine autonomie politique dans les affaires intérieures. Étant donné que la question ålandaise impliquait plusieurs pays, la Finlande dut, sur proposition de la Grande-Bretagne, faire appel à la Société des Nations.

Pour la SDN, le problème consistait à trancher entre le principe de l'intégrité territoriale des Etats (invoqué par les Finlandais) et le principe de l'autodétermination des peuples soulevé par les Suédois sur la base du caractère suédophone de la population de l'archipel qui avait appartenu à la Suède avant sa conquête par la Russie. En juin 1921, le Conseil de la Société des Nations décida que la souveraineté sur l'archipel d'Åland devait revenir à la Finlande. Toutefois, l'État finlandais devait s'engager à respecter et à garantir aux Ålandais l'usage de leur langue suédoise, de leur culture et de leurs coutumes locales. Dès lors, la Finlande adopta plusieurs lois qui confirmèrent l'autonomie culturelle, linguistique et politique des îles d'Åland.

Il faut aussi ajouter que la création de la SDN en 1919 va entraîner dans son sillage la création d'une multitude d'organisations, d'écoles, et de regroupements humains à but pacifiste.

1919 : L'Organisation Internationale du Travail

C'est dans la lancée de la Conférence de la Paix de Paris qu'est créé l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Sa Constitution forme la partie XIII du Traité de Versailles. On pense, en effet, qu'une paix durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. A l'origine, l'idée avait été lancée par deux industriels : Robert Owen (1771-1853) et Daniel Legrand (1783-1859), dont les idées avaient été mises à l'épreuve au sein de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs créée à Bâle en 1901. Ces idées sont reprises dans la Constitution de l'OIT. La première Conférence



internationale de l'OIT a lieu à Washington en 1919. On y adopte les six premières conventions internationales du travail. Celles-ci concernent : la durée du travail dans l'industrie, le chômage, la protection de la maternité, le travail de nuit des femmes, l'âge minimum et le travail de nuit des enfants dans l'industrie. Le 10 mai 1944 est adoptée la Déclaration de Philadelphie, approuvée par les délégués de 41 pays, reconnue actuellement encore comme la Charte des buts et objectifs de l'OIT. L'organisation intégra le système de l'ONU en 1946; elle en devint sa première agence spécialisée et le Bureau international du travail (BIT), secrétariat général de l'OIT, s'installe à Genève dès 1920.

Le siège actuel du BIT à Genève, au Grand-Saconnex. De 1926 à 1975, il se trouvait dans le Centre William Rappard, devenu siège de l'OMC ▲

Trois motivations principales ont plaidé en faveur de l'établissement de cette organisation :

- **Une motivation humanitaire** : depuis la fin du XIX^{ème} siècle, les ouvriers vivaient et travaillaient dans des conditions de plus en plus intolérables. Exploités sans aucune considération pour leur santé, leur vie de famille ou leur épanouissement, l'écrasante majorité des ouvriers travaillaient jusqu'à douze heures par jour pour des salaires de misère. Cette préoccupation figure clairement dans le préambule de la Constitution de l'OIT, où il est stipulé qu'« il existe des conditions de travail impliquant, pour un grand nombre de personnes, l'injustice, la misère et les privations ».
- **Une motivation politique** : elle était liée à la crainte que les travailleurs, excédés par leurs conditions de vie et de travail, troublent l'ordre social (manifestation, grèves,...) ou fomentent une révolution.
- **Une motivation économique** : selon le préambule de la Constitution de l'OIT, « la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ». En effet, augmenter les salaires des ouvriers signifie une augmentation des coûts de production. Il s'agissait alors d'instituer des règles et des normes internationales pour qu'aucun Etat ne soit pénalisé et que ses produits restent concurrentiels.

La Constitution de l'OIT a donné naissance à une **organisation tripartite**, unique en son genre : les trois organes principaux de l'organisation sont en effet composés à la fois de **représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs**. Signalons qu'à l'heure actuelle, l'OIT est la seule organisation mondiale dont la politique et les programmes sont arrêtés par les représentants des employeurs et des travailleurs sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements. Cette spécificité permet à l'OIT de fonder son action sur des connaissances issues de la vie réelle en matière d'emploi et de travail.



Les trois clés, symbole du tripartisme de l'OIT ▲

L'OIT se consacre essentiellement à **l'élaboration des normes internationales du travail** et à veiller à leur application. Ces normes se rapportaient principalement aux conditions de travail. La première Convention, adoptée en 1919, relative au temps de travail quotidien et hebdomadaire dans l'industrie, instaura la fameuse journée de travail de huit heures et la semaine de quarante-huit heures.

En dehors du tripartisme et du dialogue social que nous venons de voir, les autres spécificités de l'OIT sont :

Les normes internationales du travail

L'OIT est l'organisation internationale chargée d'élaborer les normes internationales du travail et de veiller à leur application. L'OIT intervient auprès de ses 182 Etats membres (en 2010) pour s'assurer que les normes du travail sont bien respectées, au niveau de la loi comme dans la pratique.

La notion de travail décent pour l'OIT

Le travail est l'élément clé du bien-être économique des individus. Il constitue une source de revenus, mais il permet aussi aux individus de progresser sur le plan socio-économique, de s'épanouir sur le plan personnel et d'offrir plus de moyens à leur famille et à leur communauté. Tout cela n'est cependant possible que s'il s'agit de travail décent. La notion de travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail.

S'affranchir de la pauvreté par le travail

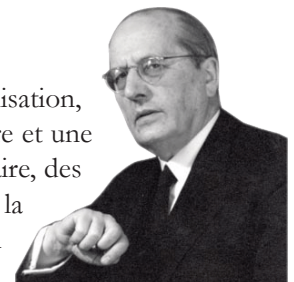
La pauvreté reste profonde et répandue dans le monde en développement et dans certains pays en transition. On estime que deux milliards de personnes dans le monde vivent actuellement avec moins de deux dollars par jour. Pour l'OIT, le travail constitue le principal moyen permettant de sortir de la pauvreté.

 Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter notre dossier
Economie et Développement



1920 : La Revue de Genève

Au lendemain de la fondation de la Société des Nations et de l'adhésion de la Suisse à cette organisation, le 16 mai 1920, Robert de Traz fonde la Revue de Genève. Elle se veut à la fois une revue littéraire et une tribune des débats internationaux. La Revue de Genève se divise en trois parties : une partie littéraire, des chroniques nationales et enfin une chronique internationale dévolue à renseigner sur les activités de la Société des Nations. Robert de Traz, écrivain et grand érudit, assume une grande part de la rédaction de la Revue et des intellectuels du monde entier (Thomas Mann, Maxime Gorki, Virginia Woolf, James Joyce) vont écrire dans ses pages, soutenant l'idéal de la Société des Nations naissante. Cependant, en 1924 la revue fusionne avec la Bibliothèque universelle et la Revue suisse, pour cause de difficultés financières.



Robert de Traz
1884 - 1951
Homme de lettres

Dès 1925, Robert de Traz est secondé dans sa tâche par Jacques Chenevière, lui aussi romancier. La Revue de Genève cessera elle ses activités définitivement à la fin décembre 1930. Elle nous laisse un riche héritage littéraire où les auteurs de renom se sont exprimés sur les sujets les plus variés. Parmi lesquels : Hermann Hesse, Léon Tolstoï, James Joyce, Virginia Woolf, Stefan Zweig, Proust, Mauriac. Denis de Rougemont y fit ses véritables débuts.

Robert de Traz écrit en 1929, L'esprit de Genève, son œuvre majeure. Il inscrit cet esprit de Genève dans les principaux mythes politiques de la cité : la Rome protestante du XVIème siècle, les Lumières du XVIIIème siècle, l'humanisme enfin avec Henry Dunant à la fin du XIXème siècle. Il retrace aussi l'histoire de l'organisation de la société internationale, et relate les conditions politiques, économiques et juridiques ayant conduit à son émergence. Il rattache enfin « l'esprit de Genève » à la tradition des moralistes français et à l'humanisme chrétien, centré sur la valeur première de la personne humaine.

Source : <http://www.geneve.ch/fao/2002/20020906.asp>

1924 : L'Ecole Internationale

En 1920-21, la Société des Nations et le Bureau International du Travail établirent leur siège à Genève avec un personnel recruté dans de nombreux pays. Il fallait une école pour scolariser des élèves appartenant à des langues et des cultures très diverses, une école qui pourrait les préparer à poursuivre leurs études supérieures dans leur pays d'origine.

C'est ainsi qu'en 1924 fut créée l'Ecole Internationale de Genève par un groupe de fonctionnaires des deux premières organisations internationales, avec le concours d'un éminent sociologue genevois, Adolphe Ferrière, et d'une étudiante allemande, Elisabeth Rotten, tous deux de l'Institut Rousseau à Genève.

Adolphe Ferrière accueillit la première classe de l'Ecole Internationale dans son chalet familial. La formation est directement bilingue, Ferrière préconisant que c'est par l'immersion que les élèves parviendront à développer une mentalité ouverte aux différences. Ferrière, constatant progressivement que l'Ecole internationale ne sera pas le lieu d'expérimentation qu'il désirait afin de renouveler le système éducationnel, s'en éloigne progressivement, tout en y restant conseiller jusqu'en 1929.

L'Ecole Internationale de Genève accueille aujourd'hui 3'900 élèves de toutes nationalités, de trois à dix-huit ans, jusqu'à l'obtention notamment du Baccalauréat International. Il est constitué de 3 campus, qui offrent plusieurs filières d'étude, anglophone, francophone et bilingue.



Adolphe Ferrière

est membre de la Ligue internationale pour l'Education Nouvelle et un des fondateurs de ce courant pédagogique né à la fin du XIXème siècle prônant la participation active de l'élève à sa propre formation, en suscitant chez lui l'envie d'explorer et d'expérimenter. Elle vise surtout à un développement harmonieux et heureux de l'enfant. La formation de la Ligue est une conséquence de la Première Guerre mondiale : on avait alors pensé qu'il était temps d'agir pour s'assurer un monde futur en paix, et donc d'encourager activement les jeunes générations à respecter la personne humaine, et à développer un sentiment de solidarité et de fraternité humaines. Selon les fondateurs de la Ligue, l'éducation était le moyen idéal pour parvenir à ces fins.



L'Institut Rousseau est fondé en 1912 par Edouard Claparède. Il deviendra en 1974 la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.

1927 : L'Institut de Hautes Etudes Internationales

William Rappard et Paul Mantou, tous deux scientifiques de réputation internationale et anciens fonctionnaires de la SDN, créent l'Institut de Hautes Etudes Internationales (HEI) en 1927 afin, entre autres, de soutenir sur le plan académique les efforts de la SDN. L'Institut de Hautes Etudes Internationales (HEI) est inauguré en 1927 et les deux fondateurs s'assurent la collaboration de professeurs éminents en histoire des relations internationales, économie et droit international. Cette formation pluridisciplinaire est alors unique sur le continent européen, et les cours se donnent indifféremment en anglais ou en français. Elle est, selon ses statuts, une institution destinée à fournir à ses étudiants du monde entier les moyens de suivre des études internationales sous une perspective aussi bien historique, économique, politique que sociale.

Ont été élèves de l'Institut de HEI des gens illustres tels que Micheline Calmy-Rey, Kofi Annan ou Jakob Kellenberger. HEI a déménagé à la **Maison de la paix** et fusionné avec l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) en 2008. Cette fusion est à l'origine de l'IHEID (Institut des Hautes études internationales et du développement).



William Emmanuel Rappard (1883 - 1958)

William Rappard fut un universitaire et un diplomate influent de la période entre deux guerres. Il fut d'abord professeur d'histoire économique, puis premier secrétaire de la ligue des sociétés du croissant rouge ; membre du Comité Internationale de la Croix-Rouge ; fondateur de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales ; recteur de l'Université de Genève ; directeur de la section des mandats à la SDN ; vice-président du



Comité International pour le placement des intellectuels réfugiés ; représentant de la Suisse auprès du BIT, de l'ONU et des Etats-Unis. Il fut un défenseur sagace de la Suisse auprès des diverses organisations internationales, et un adepte de la coopération internationale pour le règlement des conflits.

La Maison de la Paix

Ce bâtiment regroupe les activités de l'IHEID, ainsi que les trois centres genevois relevant des Départements fédéraux des affaires étrangères et de la défense qui sont le Centre de politique de sécurité, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées ainsi que le Centre international de déminage humanitaire. Le site de la Maison de la Paix fait face à l'OMC, dans un périmètre largement occupé par les organisations internationales.